

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Gestion des marchés municipaux : la justice aux troussees d'anciens maires de Libreville ?

G.R.M
Libreville/Gabon

La question est évoquée dans les milieux judiciaires et à l'Hôtel de Ville de la capitale gabonaise. Des poursuites pourraient être engagées suite à une enquête révélant de multiples dysfonctionnements dans la gestion des marchés municipaux, ainsi que dans la collecte et l'utilisation des ressources issues desdits espaces de commerce. D'ANCIENS édiles de la capitale gabonaise pourraient bientôt se retrouver devant les services judiciaires, apprend-on de sources concordantes. Les mêmes sources font

allusion à ceux qui auraient dirigé la première institution municipale du pays entre 2001 et 2019. Cette éventualité ferait suite à une enquête de terrain menée par la direction générale des affaires économiques, la direction générale des finances et la direction générale du cadastre de l'Hôtel de Ville de Libreville, en juillet dernier. Mais aussi aux informations et autres documents obtenus lors des réunions avec les occupants des marchés municipaux appartenant à l'institution municipale.



Un pan du marché d'Akébé-Plaine.

L'enquête en question portait d'abord sur l'évaluation de l'exploitation des marchés municipaux (Nkembo, Akébé-Plaine, Nzeng-Ayong et PK 8) mis sous concession et la liquidation de la dette desdits espaces de commerce. Puis, elle a été élargie à ceux dont l'administration est directement assurée par la collectivité. Elle a donc permis, du 20 au 26 juillet 2022, la collecte et l'analyse des données techniques des espaces de commerce dans les

marchés municipaux. "L'enquête révèle un nombre important de dysfonctionnements, une prise d'intérêts, voire une concussion, dans les contrats passés avec les concessionnaires pour les marchés de Nzeng-Ayong, Nkembo, Akébé-Plaine, Mont-Bouët et du PK 8", selon les services de la mairie centrale de la capitale.

À titre d'exemple, il aurait été découvert que plusieurs grands groupes d'opérateurs économiques auraient obtenu

des contrats de concession dans un espace de temps très court. Une "générosité municipale étonnante qui a lésé d'autres opérateurs sollicitant ces espaces, non sans porter préjudice à l'institution. D'autant que, dans ces contrats, les redevances versées ne correspondraient guère aux espaces occupés", informent nos sources qui requièrent l'anonymat. Tout en soupçonnant une prise d'intérêts de la part des cédants. L'enquête mettrait aussi en

évidence un flou qui existerait dans la collecte et l'usage des recettes issues d'autres espaces commerciaux publics. On parle de sommes d'argent colossales qui auraient emprunté un chemin autre que les caisses de la mairie Libreville. L'audit a donc révélé de multiples dysfonctionnements, qui font dire que des Gabonais auraient été dans une mafia contre la municipalité. Un capharnaüm que l'on a souvent imputé aux plus hautes autorités du pays. Par exemple, pour les marchés gérés directement par l'Hôtel de Ville, les agents municipaux chargés de collecter les redevances auprès des commerçants se sentaient dans une position de redevabilité vis-à-vis des personnes qui auraient favorisé leur embauche ou les auraient simplement embauchés. En retour, ils devaient leur prévoir des enveloppes à partir des fonds collectés. Et comme "le mouton broute là où il est attaché", ils devaient aussi penser à eux-mêmes.

Contrepoint

Près de 400 millions de francs dus à la mairie

G.R.M
Libreville/Gabon

L'ON pourrait parler de dédale en évoquant la question de la gestion des marchés municipaux sous concession. Tant il y a régné un flou dont les concessionnaires ont profité depuis 2001, avec

notamment le concours des anciens édiles de Libreville. Les incohérences révélées par une enquête font état à début septembre 2022 d'une somme de près de 400 millions de francs due à la mairie de la capitale gabonaise par les opérateurs économiques auxquels elle a concédé des espaces de

commerce. Cela sur une période de 21 ans. La somme non perçue par l'Hôtel de Ville auprès des opérateurs économiques concessionnaires serait cependant sous-évaluée. Ce, au regard des espaces réellement occupés par ces derniers. Les services financiers de la mairie centrale de Libreville

évaluent les montants non recouverts à plusieurs centaines de millions de FCFA. Voire à plus d'un milliard de nos francs. De plus, aux contrats initiaux, se sont ajoutés des avenants de très longue durée. Certains allant jusqu'en 2056. Incroyable!